

## **Maison de l'Enfance au Parc Guillemain**

---

**Accueil préscolaire. Réhabilitation du bâtiment de l'av. Guillemain 9-11 ainsi que transformation et mise en conformité de la Garderie du Parc, av. Guillemain 7**

**Crédit d'études demandé CHF 490'000.00 TTC**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique,  
M. J.-M. Chevallaz, Conseiller municipal
- Direction des domaines, gérances et sports,  
Mme L. Masméjan, Conseillère municipale
- Direction de l'urbanisme et de l'environnement,  
M. L. Girardet, Conseiller municipal

## TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du préavis .....	3
2. Contexte.....	3
2.1. Cadre légal.....	3
2.2. Les types d'accueil existants.....	4
3. Analyse des besoins.....	4
3.1. Analyse .....	4
3.2. Projection des besoins préscolaires .....	4
4. Principales caractéristiques des projets dans le parc Guillemin .....	6
4.1. Structure d'accueil préscolaire dans le bâtiment de l'av. Guillemin 9-11.....	7
4.2. Etudes préliminaires et programme des locaux .....	7
4.3. Guillemin N <sup>os</sup> 9-11 .....	7
4.4. Guillemin N° 7 .....	8
4.5. Coûts estimatifs des deux bâtiments et prix par place .....	8
4.6. Système de production de chaleur et de ventilation .....	9
4.7. Planning pour les deux bâtiments.....	9
5. Aspects financiers .....	10
6. Conséquences financières .....	11
6.1. Incidences sur le personnel.....	11
6.2. Charges d'exploitation.....	11
6.3. Charges d'amortissement .....	11
6.4. Charges d'intérêts .....	11
6.5. Revenus supplémentaires.....	11
6.6. Incidences sur le budget de fonctionnement .....	11
7. Développement durable.....	12
7.1. Dimension économique.....	12
7.2. Dimension environnementale .....	12
7.3. Dimension sociale .....	12
8. Communication .....	12
9. Programme de législature.....	12
10. Conclusions.....	13

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

## 1. Objet du préavis

Dans la perspective de la réhabilitation du bâtiment de l'av. Guillemin 9-11 pour l'accueil préscolaire, ainsi que la rénovation de la Garderie du Parc de l'av. Guillemin 7, la Municipalité sollicite du Conseil communal l'octroi d'un crédit d'études du patrimoine scolaire de

**CHF 490'000.00 TTC**

Ce montant est destiné à développer les études préliminaires déjà réalisées. Elles aboutiront à des projets complets, qui permettront de déposer une demande de crédit d'ouvrage, vraisemblablement en 2022.

## 2. Contexte

Dans le contexte socio-économique actuel, où les parents sont actifs professionnellement, la nécessité de développer des structures d'accueil extra-familial pour l'enfance est aujourd'hui largement reconnue, si l'on veut aider les familles à concilier vie professionnelle et vie familiale.

Ainsi, la Municipalité s'était fixé comme objectif pour la législature 2016-2021 de « répondre aux besoins des parents en matière d'accueil de jour des enfants » avec les mesures suivantes :

- maintenir et renforcer les structures d'accueil de jour des enfants en âge préscolaire avec pour objectif un taux de couverture de 20% ;
- proposer un accueil parascolaire conformément à la constitution vaudoise et à la Loi sur l'accueil de jour des enfants (ci-après LAJE) ;
- maintenir et renforcer l'accueil familial (mamans de jour).

### 2.1. Cadre légal

L'article 63 alinéa 2 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 précise que :

"En collaboration avec les partenaires privés, l'Etat et les communes organisent un accueil préscolaire et parascolaire des enfants".

Fondée sur cette disposition de la Constitution vaudoise, la LAJE, adoptée par le Grand Conseil le 20 juin 2006, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

La dernière révision de la LAJE du 1<sup>er</sup> janvier 2018 intègre notamment la mise en oeuvre du nouvel article constitutionnel 63a intitulé « Ecole à journée continue » voté par le peuple en 2009. Ainsi, toutes les communes vaudoises devront proposer un socle minimal de prestations pour assurer l'accueil parascolaire des élèves entre 4 et 15 ans.

Cette révision se focalise sur l'offre pour les enfants scolarisés et ne prévoit pas de disposition particulière pour l'accueil préscolaire.

L'article premier de la LAJE définit les objectifs en matière d'accueil de jour des enfants, soit :

- a) d'assurer la qualité de l'ensemble des milieux d'accueil de jour des enfants ;
- b) de tendre, sur tout le territoire du canton, à une offre suffisante en places d'accueil, accessibles financièrement ;

c) d'organiser le financement de l'accueil de jour des enfants ; d'instituer la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (ci-après FAJE), sous forme d'une fondation de droit public.

## **2.2. Les types d'accueil existants**

Le cadre de la loi prévoit 3 types d'accueil disponibles à Pully :

- L'accueil collectif préscolaire (nurseries, garderies) pour les enfants de 0 à 4 ans (avant l'âge de scolarité).
- L'accueil parascolaire (réfectoires scolaires, unités d'accueil pour écoliers, accueil pour écoliers en milieu scolaire) pour l'accueil des enfants en âge de scolarité.
- L'accueil familial de jour (accueillantes en milieu familial, anciennement mamans de jour) pour les enfants en âge pré et parascolaire.

## **3. Analyse des besoins**

### **3.1. Analyse**

Bien que l'offre d'accueil pour les enfants ait considérablement augmenté depuis la mise en place de la LAJE en 2006 avec la création par les communes vaudoises de plus de 7'000 places d'accueil collectif et de 1'800 places d'accueil en milieu familial entre 2007 et 2014 dans le Canton de Vaud, l'issue de la votation populaire de 2009 met en évidence que les besoins des familles vaudoises ne sont pas encore satisfaits.

Ce constat est corroboré par une étude menée en 2016 par la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (ci-après DJAS) qui, grâce à une projection statistique des besoins à l'horizon 2022, permet de dégager des prévisions en nombre de places d'accueil nécessaires pour répondre aux besoins des familles pulliérannes.

La population pulliéranne étant relativement qualifiée et donc professionnellement active, la question est d'autant plus urgente, puisque ces caractéristiques expriment inévitablement un besoin accru en accueil pré et/ou parascolaire.

### **3.2. Projection des besoins préscolaires**

L'analyse des besoins préscolaires est basée essentiellement sur le taux de couverture nécessaire estimé pour répondre aux besoins en places d'accueil ainsi que sur la liste des enfants en attente de places en accueil préscolaire.

Comme indiqué précédemment, la Municipalité s'était notamment fixé comme objectif pour la législature 2016-2021 de « Maintenir et renforcer les structures d'accueil de jour des enfants en âge préscolaire avec pour objectif un taux de couverture de 20% ».

De plus, selon « Statistiques Vaud », le taux moyen de couverture au niveau de l'accueil préscolaire a été de 20.8% en 2016.

Ces chiffres ne prennent sens que lorsqu'ils sont comparés à certains chiffres directeurs, par exemple le taux de couverture idéal en Suisse latine (Suisse romande et Suisse italienne) qui serait de 28% pour l'accueil préscolaire selon INFRAS<sup>1</sup>. Au niveau de l'Europe, le Conseil européen donnait en 2010 pour objectif un taux de couverture de 33% pour l'accueil préscolaire.

---

<sup>1</sup>INFRAS bureau d'étude et de conseil, Tassinari Beratungen, MeCop 2005

Ainsi, le taux de couverture 2016 a été utilisé dans le cadre de l'analyse pour les enfants âgés entre 0 et 4 ans et le nombre de places nécessaires a été estimé pour un taux de couverture moyen de référence fixé à 25% en 2022.

En 2016, la population de la Ville de Pully comptait 865 enfants de 0 à 4 ans. Pour répondre à la demande de garde préscolaire pour cette catégorie d'âge, la Ville de Pully dispose actuellement d'un total de 123 places en structures d'accueil collectif préscolaire réparties de la manière suivante :

- Nurserie "La Tourterelle" : 17 places autorisées
- Nurserie des Alpes : 17 places autorisées
- Garderie du Parc : 40 places autorisées
- Garderie du Coteau : 20 places autorisées.
- Garderie des Boverattes : 29 places autorisées

Ces places représentent une offre correspondant à un taux de couverture pour l'accueil préscolaire de 14.2%.

Ainsi, pour une population projetée de 970 enfants de 0 à 4 ans en 2022, il serait donc nécessaire de créer 120 places en nurserie-garderie, afin d'atteindre l'objectif de 25% de couverture.

Nos listes d'attente à ce jour font état d'une demande en accueil préscolaire pour l'année en cours de plus de 299 enfants. Ces listes sont considérées comme représentatives de la demande réelle puisque les familles paient une finance d'inscription à cette liste et doivent confirmer leur intérêt tous les 3 mois.

La pratique montre qu'une place permet l'accueil de 1.2-1.3 enfants en nurserie comme en garderie. Chaque place peut donc être occupée par plus d'un enfant. Partant de ce ratio et en ne considérant que l'état actuel de la liste d'attente, sans autre critère de nature démographique par exemple, plus de 240 places en garderie seraient donc nécessaires pour couvrir l'entier des besoins.

Pour répondre à ces demandes en places d'accueil préscolaire des familles pulliérannes, la création de nouvelles structures d'accueil de l'enfance de type nurserie ou garderie sera donc nécessaire.

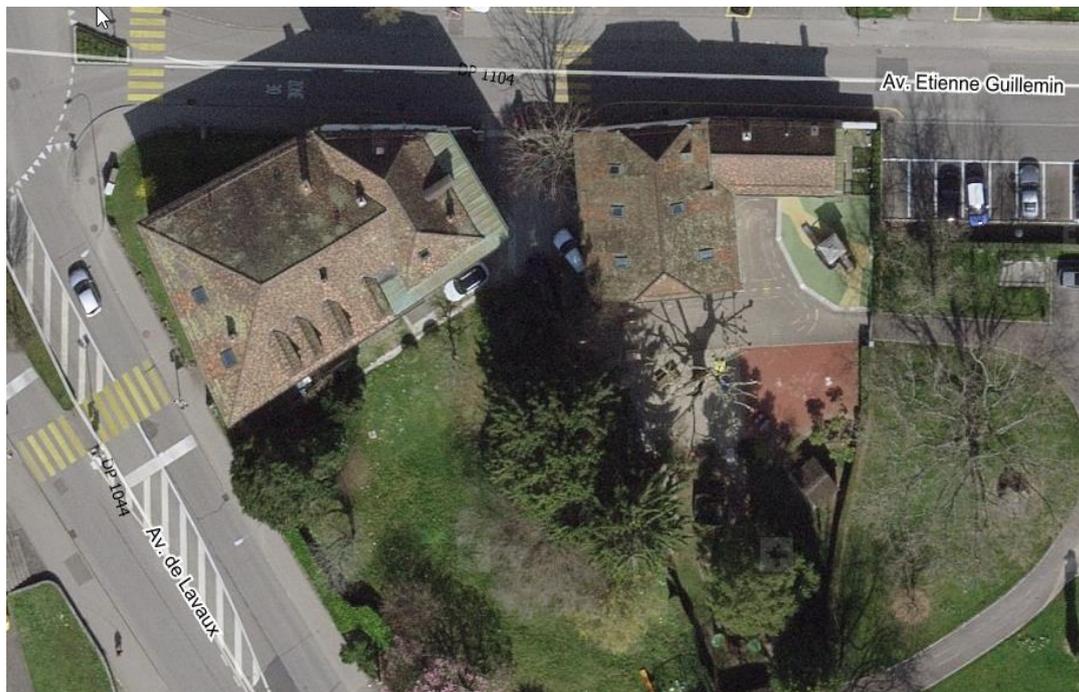
Le présent préavis contribue aux solutions visant à proposer des places d'accueil préscolaire à Pully puisqu'il va permettre de créer 81 places supplémentaires.

Ce chiffre s'explique de la manière suivante : Guillemin 7 développera 19 places d'accueil et Guillemin 9-11 proposera 102 places ce qui fait en tout 121 places dans le futur sur l'entier du site. A noter que l'occupation actuelle de Guillemin 7 par 40 enfants ne sera plus possible. Elle sera réduite à 19 places, le maximum de la capacité d'accueil du bâtiment en regard des normes actuelles.

#### 4. Principales caractéristiques des projets dans le parc Guillemain



Plan de situation du Parc Guillemain



Vue aérienne des bâtiments Guillemain 9-11 et 7, limite nord-ouest du parc Guillemain  
Le site du parc Guillemain accueille deux bâtiments, au nord-ouest, en bordure de l'avenue Etienne Guillemain : Guillemain 9-11, qui nécessite une rénovation lourde et Guillemain 7, qui doit être mis aux normes ECA.

Pour rappel, la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (ci-après DUE), d'entente avec la Direction des domaines, gérances et sports et celle de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique, a demandé un crédit d'études pour permettre de réaliser les études préliminaires des deux bâtiments précités.

Ce crédit d'études (Communication N° 05-2020) d'un montant de CHF 95'000.00 a été alloué par le Conseil communal dans sa séance du 30 septembre 2020.

Les résultats et les conclusions des deux études préliminaires, réalisées par les architectes NB Arch Sàrl et Diserens Maurel Architectes, valident le fait que les deux bâtiments permettent d'accueillir des structures d'accueil préscolaire.

La Municipalité a entériné l'idée d'affecter le bâtiment sis av. Etienne Guillemain 9-11 à une structure d'accueil de l'enfance. Actuellement, ce bâtiment est occupé provisoirement par les locaux de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (ci-après FEJ).

La Municipalité a également entériné la mise aux normes du bâtiment sis à l'av. Etienne Guillemain 7 (garderie du Parc), idéalement à l'issue de la transformation du bâtiment sis à l'av. Etienne Guillemain 9-11, afin que la continuité de l'accueil soit garantie pendant les travaux.

Au surplus, des travaux urgents ont été réalisés en été 2020 dans le bâtiment de Guillemain 7, afin de répondre aux demandes impératives de l'ECA. A la suite de la visite du 11 décembre 2020 de l'ECA, les locaux présentent désormais un niveau de sécurité globalement acceptable qui permet d'en prolonger l'exploitation en attendant de poursuivre la rénovation du bâtiment.

#### **4.1. Structure d'accueil préscolaire dans le bâtiment de l'av. Guillemain 9-11**

La création d'une structure préscolaire de type garderie s'inscrit dans une logique de proximité avec la garderie du Parc et le parc Guillemain lui-même. Le projet répond à une demande accrue de places d'accueil en garderies pour des familles domiciliées à Pully.

Le parc Guillemain est desservi aussi bien par les transports publics que par les cheminements de mobilité douce, au centre de Pully, le long de l'avenue de Lavaux. Ce site permet aux enfants un accès direct à cet écrin de verdure et aux équipements du parc.

#### **4.2. Etudes préliminaires et programme des locaux**

Sur la base des besoins exprimés et des possibilités des locaux pour un aménagement d'accueil préscolaire, le programme des locaux pour les deux bâtiments comporte 121 places d'accueil qui se décomposent comme suit :

#### **4.3. Guillemain N°s 9-11**

##### **Sous-sol**

Cave voutée, vestibule et entrée au niveau de la route.

##### **Rez-de-chaussée**

Locaux techniques, local poussettes, rangements jeux extérieurs, cuisine professionnelle, locaux de stockage, buanderie, bureau de la direction.

##### **1<sup>er</sup> étage**

Une salle d'entretien, un WC adulte handicapé.

- Trois unités de nurserie de 0-24 mois pour un total de 34 enfants et 7 éducateurs-trices
- Une unité de trotteurs de 24-30 mois pour un total de 17 enfants et 3 éducateurs-trices

### **Combles**

Un bureau d'accueil, un WC adulte, les vestiaires du personnel.

- Une unité de trotteurs de 24-30 mois pour un total de 15 enfants et 3 éducateurs-trices
- Deux unités de moyens de 30-CIN (Cycle initial) pour un total de 36 enfants et 4 éducateurs-trices

Les différents niveaux sont desservis par un ascenseur qui assure un accès aux personnes à mobilité réduite.

#### **4.4. Guillemin N° 7**

##### **Rez-de-chaussée**

Un vestiaire, un WC adulte handicapé, les vestiaires du personnel.

- Une unité de nurserie de 0-24 mois pour un total de 5 enfants et 1 éducateur-trice

##### **1<sup>er</sup> étage**

Une cuisine, une salle réfectoire d'environ 15 m<sup>2</sup>,

- Deux unités de trotteurs de 24-30 mois pour un total de 14 enfants et 2 éducateurs-trices

#### **4.5. Coûts estimatifs des deux bâtiments et prix par place**

Pour Guillemin 9-11, la réhabilitation du bâtiment (y compris les équipements intérieurs, l'ameublement et les aménagements extérieurs) a été estimée à CHF 4'956'000.00. Pour Guillemin 7, la mise en conformité (y compris les équipements intérieurs, l'ameublement et les aménagements extérieurs) a été estimée à CHF 2'177'000.00.

Le coût total pour les deux bâtiments s'élève ainsi à CHF 7'133'000.00.

Le coût moyen par enfant (CFC 2) est de CHF 43'694.00. Ce montant est jugé tout à fait acceptable, un prix moyen par enfant, calculé sur 8 exemples récents en Suisse, peut être estimé à CHF 54'869.00.

Le coût total de la rénovation de ces bâtiments était estimé à CHF 8'100'000.00 au plan des investissements, à raison de :

CHF 4'500'000.00 pour Guillemin 9-11

CHF 1'800'000.00 pour Guillemin 7

CHF 1'800'000.00 pour Guillemin 11 bis

Des simplifications de projet ainsi que l'abandon d'une construction nouvelle à Guillemin 11 bis ont permis de réduire le montant total.

#### 4.6. Système de production de chaleur et de ventilation

Dans un objectif de durabilité, différents principes ont été étudiés pour chacun des deux bâtiments. Un système de pompe à chaleur (ci-après PAC) géothermique est privilégié pour le bâtiment Guillemin 9-11 car il est le plus économe en consommation d'énergie et permet également de rafraîchir les locaux en été, ce qu'un système de PAC air/eau, sensiblement moins cher (investissements et énergie consommée calculés sur 20 ans) ne permet pas.

Pour Guillemin 7, qui ne nécessite pas de refroidissement des locaux compte tenu de son architecture et de sa taille, une PAC air/eau est privilégiée.

Ces deux types de PAC sont les systèmes qui produisent le moins de CO<sup>2</sup> parmi ceux étudiés (gaz, bois, PAC géothermique et air/eau).

#### 4.7. Planning pour les deux bâtiments

Après validation du présent préavis, le Conseil communal pourra se prononcer sur le crédit d'ouvrage vraisemblablement fin 2022 (après la réalisation des études, la finalisation du projet, sa mise à l'enquête et le traitement des oppositions).

Ces travaux se dérouleront en deux interventions successives :

- Les travaux du bâtiment de l'av. Etienne Guillemin 9-11, estimé à 12 mois environ.
- Ensuite, les travaux du bâtiment de l'av. Etienne Guillemin 7, d'une durée de 12 mois environ.

A l'issue des travaux de Guillemin 9-11, ce bâtiment pourra accueillir l'activité actuelle de Guillemin 7 pendant la durée de la deuxième intervention. A son terme, les utilisateurs de Guillemin 7 retrouveront leur bâtiment et les nouvelles places d'accueil de Guillemin 9-11 seront opérationnelles.

Compte tenu des délais de procédures d'appel d'offres d'entreprises (4 à 6 mois) et de ceux de demandes de permis de construire, il est possible d'escompter une livraison des locaux au printemps 2024 pour la garderie de l'av. Etienne Guillemin 9-11 et au début de l'été 2025 pour la garderie de l'av. Etienne Guillemin 7.

Planning d'intention :

- |   |                          |
|---|--------------------------|
| • Ouverture d'un compte de crédit d'études pour un montant de CHF 95'000.00 | Réalisé                  |
| • Etudes préliminaires  | Réalisé                  |
| • Préavis - Crédit d'études   | 3 novembre 2021          |
| • Projets   | Fin février 2022         |
| • Demande d'autorisation  | Fin juin 2022            |
| • Appel d'offres  | Fin septembre 2022       |
| • Préavis - Crédit de construction  | Octobre 2022             |
| • Phase d'adjudication  | Décembre 2022            |
| • Projet d'exécution  | Fin février 2023         |
| • Travaux Guillemin 9-11  | Février 2024 (12 mois)   |
| • Mise en service provisoire Guillemin 9-11                                 | Fin mars 2024 (1 mois)   |
| • Travaux Guillemin 7   | Fin mars 2025 (12 mois)  |
| • Mise en service Guillemin 7 et mise en service définitive Guillemin 9-11  | Fin avril 2025 (1 mois)  |
| • Bouclement et demandes des subventions                                    | Fin juin 2025            |
| • Bouclement du préavis - Crédit de construction                            | Septembre - octobre 2025 |

## 5. Aspects financiers

Les études préliminaires des deux bâtiments Guillemain 9-11 et Guillemain 7 ont été financées par la Communication au Conseil communal N° 05-2020 lors de la séance du 30 septembre 2020.

Les études préliminaires ainsi que les devis estimatifs établis par les architectes permettent d'estimer que le coût des études qu'il reste à mener s'élève à CHF 439'803.00 TTC. Ce montant d'honoraires, au vu des prestations attendues, permet d'y répondre dans les règles de l'art et à satisfaction de notre collectivité. Ce montant a fait l'objet de deux procédures d'appel d'offres, sur invitations et de gré à gré, conformément aux lois sur les marchés publics ; il est donc économiquement avantageux.

A ce montant de CHF 439'803.00, il faut ajouter le montant de CHF 50'197.00 utilisé dans le cadre du crédit d'études pour la phase d'avant-projet (Communication au Conseil communal N° 05-2020). Ainsi, le total du présent préavis se monte à CHF 490'000.00.

Le crédit d'ouvrage qui suivra comprendra l'élaboration des textes de soumissions, celle des plans d'exécution, la direction des travaux ainsi que le coût des travaux pour les deux bâtiments.

Selon le code des frais de construction (ci-après CFC), l'estimation des prestations prévues au « CFC 5 - Frais secondaires » est la suivante, valeur fin mai 2021, TVA au taux de 7.7 % comprise :

<b>CFC désignation des prestations</b>	<b>Bâtiment Guillemain 9-11</b>	<b>Bâtiment Guillemain 7</b>
	<b>Montant (TTC)</b>	<b>Montant (TTC)</b>
<b>29 Honoraires et frais</b>		
291 Architecte	110'000.00	81'000.00
292 Ingénieur civil	37'000.00	18'000.00
294 Ingénieur CVSE	78'000.00	32'000.00
297.0 Géomètre	3'500.00	2'500.00
297.3 Physicien du bâtiment	8'500.00	8'500.00
297.4 Ingénieur en acoustique	15'800.00	14'800.00
298.5 Ingénieur en protection incendie	4'500.00	3'500.00
298.4 Ingénieur en environnement	3'500.00	3'000.00
298.9 Assistance du maître d'ouvrage	7'000.00	6'000.00
299 Frais de reproduction, maquettes et etc...	1'200.00	1'503.00
<b>Total (CHF TTC)</b>	<b>269'000.00</b>	<b>170'803.00</b>
<b>Total du crédit d'études (CHF TTC)</b>		<b>439'803.00</b>
<b>Compte de crédit d'études d'un montant de 95'000.00 (Remboursement du crédit d'études)</b>		<b>50'197.00</b>
<b>Total du crédit d'études (CHF TTC)</b>		<b>490'000.00</b>

## 6. Conséquences financières

Le crédit d'études mentionné dans le présent préavis aura des incidences sur les futurs budgets de la Commune. Ainsi, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, des explications relatives à ces dernières.

### 6.1. Incidences sur le personnel

Le crédit d'études mentionné dans le présent préavis sera coordonné par le personnel actuel de l'Administration communale. Par conséquent, il n'est pas prévu d'engagement supplémentaire pour ces études.

### 6.2. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ne seront pas modifiées par ce crédit d'études.

### 6.3. Charges d'amortissement

Les amortissements du crédit d'études mentionné dans le présent préavis se présentent de la manière suivante :

Compte	Service	Amortissements annuels
420.3329	Urbanisme	CHF 98'000.00

### 6.4. Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux moyen de 2%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis sur la moitié des investissements s'élèvent à CHF 4'900.00 par année.

### 6.5. Revenus supplémentaires

Ce crédit d'études ne génèrera aucun revenu supplémentaire.

### 6.6. Incidences sur le budget de fonctionnement

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers attendus du présent préavis sont les suivants :

Intitulés	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Personnel suppl. en ETP)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges exploitation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Amortissements	0.00	0.00	98'000.00	98'000.00	98'000.00	294'000.00
Charges intérêts	0.00	4'900.00	4'900.00	4'900.00	4'900.00	19'600.00
<b>Total charges suppl.</b>	<b>0.00</b>	<b>4'900.00</b>	<b>102'900.00</b>	<b>102'900.00</b>	<b>102'900.00</b>	<b>313'600.00</b>
Revenus suppl.	-0.00	-0.00	-0.00	-0.00	-0.00	-0.00
<b>Total net</b>	<b>0.00</b>	<b>4'900.00</b>	<b>102'900.00</b>	<b>102'900.00</b>	<b>102'900.00</b>	<b>313'600.00</b>

## **7. Développement durable**

L'objet de ce préavis a été évalué sur la base des critères de Boussole 21. Cet outil d'évaluation, développé par le canton de Vaud au sein de l'Unité de développement durable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), permet d'apprécier l'engagement des projets en faveur du développement durable.

### **7.1. Dimension économique**

La création de places d'accueil contribue très concrètement à maintenir les opportunités des deux parents sur le marché du travail et permet donc à l'économie d'en bénéficier. En outre, une offre suffisante dans le domaine de l'accueil préscolaire et parascolaire participe à l'attractivité de la Ville de Pully.

La création de nouvelles places d'accueil dans le parc Guillemain est en adéquation avec l'engagement de la Ville de Pully sur la voie du développement durable.

### **7.2. Dimension environnementale**

La réalisation de structures d'accueil réparties dans les quartiers de la Ville et à proximité des écoles ou du domicile des familles permet de diminuer les déplacements des enfants et des parents loin de leur lieu de résidence, de favoriser les principes de mobilité douce par des trajets à pied.

La réhabilitation de deux bâtiments anciens permet de les améliorer thermiquement tout en faisant l'économie de constructions nouvelles.

### **7.3. Dimension sociale**

La création de places d'accueil subventionnées pour les enfants, comme toute mesure facilitant la conciliation entre vie privée et vie professionnelle, contribue à promouvoir l'égalité des chances, et ce non seulement entre hommes et femmes, mais aussi entre situations socio-économiques difficiles et situations socio-économiques plus aisées.

Par ailleurs, les lieux d'accueil permettent aux enfants de rencontrer leurs pairs et de développer d'évidentes compétences sociales ainsi que de favoriser leur intégration.

## **8. Communication**

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

Les actions de communication à entreprendre seront définies en collaboration avec la Communication.

## **9. Programme de législature**

Ces projets de développement de l'offre en matière d'accueil préscolaire s'inscrivent dans le cadre du programme de législature 2016-2021, chapitre N° 6 « Vie sociale et culturelle », objectif « Répondre aux besoins des parents en matière d'accueil de jour des enfants », mesure « Maintenir et renforcer les structures d'accueil de jour des enfants en âge préscolaire avec pour objectif un taux de couverture de 20% ».

## 10. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 16-2021 du 15 septembre 2021,  
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,  
vu le préavis de la Commission des finances,

### décide

1. d'allouer à la Municipalité le crédit d'études de CHF 490'000.00 TTC destiné à poursuivre les projets de réhabilitation, transformation et mises aux normes des bâtiments Guillemain 7 et 9-11 à destination de l'accueil préscolaire et dont le montant est à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 15 septembre 2021.

Au nom de la Municipalité

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Annexe(s) :

- Annexe 1 - plans et coupes Guillemain 7
- Annexe 2 - plans et coupes Guillemain 9-11